

Commune 71520 SAINT PIERRE LE VIEUX

COMPTE RENDU DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 août 2021

Régulièrement convoqué le 25 août 2021, le conseil municipal s'est réuni le 30 août 2021 à 20h00, sous la présidence du maire, Cédric GRANDPERRET.

Présents : Michèle DORIN, Jean-François SANVERT, Julie JUGNET, Alain BAMET, Antoine BELICARD, Jean-Charles CLAUDEL, Joëlle DAILLY, Vincent JACQUET.

Excusé : Sébastien PRADES

Mme Michèle DORIN est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière réunion en date du 8 juillet 2021 a été approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

➤ **Vente de la maison Pouly :**

La vente a été signée le 12 juillet 2021 pour la somme de 50000€ dont 5000€ d'honoraires. Le conseil valide la vente à l'unanimité et une délibération sera prise à cet effet. Le même jour, un compromis a été signé pour la parcelle N°4. La parcelle N° 3 a reçu l'accord de son permis de construire. Le maire rappelle que la partie centrale du terrain ouvrant l'accès à toutes les parcelles est maintenant communale et le restera, les différents acheteurs refusant d'investir sans cette modification.

Le 12 juillet, le bail avec le nouveau boulanger a aussi été signé. Le démarrage de l'activité de ce dernier semble bien se passer. Une panne de l'ouverture électrique de la porte d'entrée est signalée et le nécessaire sera fait pour demander une intervention de l'artisan approprié. Quelques points de l'installation électrique seront aussi revus.

➤ **Adhésion au contrat d'assurance proposé par le centre de gestion suite à la consultation de souscription :**

Suite à cette consultation permettant d'obtenir des conditions avantageuses en terme de taux ou de garanties, le marché a été attribué à AG2R Prévoyance avec pour gestionnaire GRAS SAVOYE pour 4 ans du 01/01/2022 au 31/12/2025. L'ensemble des présents décide à l'unanimité d'adhérer au contrat du centre de gestion souscrit auprès de AG2R à compter du 1^{er} janvier 2022.

➤ **Bilans énergétiques :**

Suite aux retours des différents bilans (ATD et WBI) quelques points semblent surprenants et après discussion, il est décidé de solliciter de nouveau le prestataire pour des explications plus détaillées. Le maire informe le conseil qu'un seul dossier de subventions auprès du département et de l'Etat pourra être déposé. Il s'agira donc de choisir le dossier prioritaire pour 2022.

➤ **Emploi de La Poste :**

La titulaire actuelle de l'emploi ne souhaite pas reprendre son activité sur ce poste. Le conseil étudie quelles solutions peuvent être envisageables dans l'intérêt de la salariée et de la commune.

➤ **Questions diverses :**

Travaux dans les locaux des écoles pendant l'été :

- **Ecole maternelle :** Les travaux effectués dans le local de stockage de la maternelle ont permis à l'enseignante de réinvestir le rez-de-chaussée. Messieurs Bamet, Claudel et Jacquet ont œuvré pour construire un muret permettant d'une part d'installer une porte neuve et d'autre part de fermer la partie supérieure. Un escalier sera posé aux vacances de la Toussaint afin de rendre l'étage accessible au rangement.
- **Ecole primaire :** De nouvelles grilles ont été installées sur le mur en bordure de la rivière par Mrs Bamet Claudel et Jacquet. Leur hauteur permet de limiter les envois de ballons dans la rivière. Après que l'employé de commune ait lavé la cour avec un nettoyeur haute pression, une marelle et une cible ont été peintes au sol par des parents d'élèves aidés de Mesdames Jugnet et Dorin et Monsieur Grandperret. Les pochoirs réutilisables ont été achetés par l'association Môm'en Folie.

Vente du terrain le long de l'école maternelle : La petite parcelle jouxtant l'école serait à vendre. Après discussion, l'ensemble des élus donne son accord pour prendre contact avec les propriétaires afin de leur faire une proposition.

Sécurité du hangar : le maire a parlé de ce point avec la gendarmerie qui propose d'envoyer un spécialiste qui pourra conseiller les élus sur les meilleures solutions à adopter.

Brocante de septembre : Le maire informe le conseil que l'association des conscrits des classes en 2 a décidé de ne pas organiser la brocante prévue. Après discussion, le maire, estimant qu'il est important que des activités reprennent dans le village, propose de rechercher une association qui accepterait de reprendre le projet au pied levé.

Accès au photocopieur de la mairie : l'ensemble du conseil souhaite que l'accès des enseignants au photocopieur en dehors du bureau de la secrétaire soit organisé. La possibilité de le déplacer dans le couloir va être étudiée rapidement.

Travaux croisement la croix la dame : Les travaux n'ont pas commencé mais devraient débiter rapidement.

Courrier : Le conseil choisit une maquette de courrier parmi les différentes propositions et charge la secrétaire d'effectuer les démarches pour commander les enveloppes dont elle a besoin.

Réparation du tracteur : La porte du tracteur de la commune ayant été abimée au cours de l'élagage, le nécessaire est en cours pour que la réparation se fasse rapidement.

Achat de sel de déneigement : la question d'une commande sera posée à la communauté de communes qui organise habituellement une commande groupée. Saint Pierre devra en commander.

Entretien courant : La réparation de la serrure du logement situé au 50 route de Matour est en cours.

Clés des différents locaux communaux : De nombreuses clés des locaux communaux circulent et le conseil souhaite savoir qui en dispose. Mr Claudel se charge de cette question.

Eclairage : Le conseil décide de poser des radars pour éclairage automatique devant la mairie et la salle des fêtes. Malgré plusieurs relances, les modifications demandées en ce qui concerne les horaires d'extinction des lampes n'ont pas été suivies d'effet.

Aménagement de l'espace devant la boulangerie : Des devis seront demandés pour poser des barrières comme celles situées devant la maternelle autour de l'espace à droite de l'entrée de la boulangerie.

Sirtom : Les « Macgyvers », bénévoles réparant les objets cassés dans des ateliers réparations, interviendront le 23 octobre et la commune prendra leurs repas en charge. Une information sera faite auprès des habitants le moment venu.

Voirie : Zone 30km/h, stops, sens uniques et problèmes de circulation. Afin de renforcer la sécurité des automobilistes la question de la signalétique aux croisements des routes secondaires et des routes principales est posée. L'objectif serait d'installer soit des « cédez le passage » soit des stops sur les routes communales. Les services du département demandent une harmonisation de cette signalétique sur le territoire de la commune. La mairie a reçu une plainte de riverains concernant des récidives de dégâts matériels sur un véhicule garé dans le chemin descendant de La Farge. Enfin la question de la vitesse excessive des personnes empruntant la rue de l'église quand ils arrivent de la route de Saint Léger est abordée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h.